

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PLAFONNAGE-CIMENTAGE

CODE DE L'U.E. (2): 35 10 18 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 302
--	--

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> XO (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> O (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> O (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> O (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1)

Date et signature (1) :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant Repris en annexe n°4 (.2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1.page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Technologie : plafonnage et cimentage	CT	B	6	
Travaux pratiques : plafonnage et cimentage	PP	C	26	
Part d'autonomie		P	8	
Total des périodes			40	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 juillet 2017.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PLAFONNAGE - CIMENTAGE

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

1.2.Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour but, dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement :

- d'aborder en connaissance de cause les tâches d'entretien où interviennent des questions de plafonnage et ou de cimentage ;
- d'identifier et d'utiliser correctement les matériaux à mettre en œuvre ;
- d'appréhender les techniques de préparation des surfaces et de pose d'enduit ou de plâtre ;
- de réaliser, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, des travaux simples de plafonnage et ou de cimentage dans le cadre d'un bâtiment ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PLAFONNAGE - CIMENTAGE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,
en disposant du matériel adéquat ;
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,*

- de décrire les risques inhérents à cette situation ;
- de proposer les aménagements nécessaires pour les éviter ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Ouvrier d'entretien du bâtiment : Initiation à la sécurité et à l'hygiène ».

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PLAFONNAGE - CIMENTAGE

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,
en disposant du matériel approprié ;
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,*

- de choisir les matériaux et l'outillage adéquat ;
- de préparer la surface à plafonner et ou à cimenter sur différents supports possibles ;
- de réaliser ce travail de réparation relevant du domaine du plafonnage et ou du cimentage en respectant l'aplomb et la planéité ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité et le soin apportés aux travaux réalisés,
- la pertinence du choix des composants mis à disposition,
- la précision des informations apportées pour expliquer la mise en œuvre.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PLAFONNAGE - CIMENTAGE

5. PROGRAMME DES COURS

5.1. EN TECHNOLOGIE : PLAFONNAGE ET CIMENTAGE

En disposant du matériel nécessaire (recours aux supports didactiques actuels, à la documentation commerciale spécialisée et, le cas échéant, aux notes d'informations techniques du Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC) ;

dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;

en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,

L'étudiant sera capable :

- d'identifier, de décrire et de caractériser les enduits et le plâtre dans leurs formes commerciales habituelles ;
- de décrire le matériel et l'outillage courant et d'expliquer leurs rôles ;
- d'énumérer les étapes de mise en œuvre du plafonnage et ou du cimentage ;
- de calculer les quantités des matériaux nécessaires.

5.2 EN TRAVAUX PRATIQUES DE PLAFONNAGE

En disposant du matériel adéquat ;

dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;

*en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,
au départ de consignes de travail*

*en étant sensible aux mesures à prendre pour assurer sa sécurité et celle des personnes qui
l'entourent ;*

- d'identifier les différents supports, de mettre en œuvre les techniques de préparation des surfaces avant enduisage ou plafonnage ;
- de préparer manuellement et mécaniquement des mélanges d'enduits, de plâtres, de colles en respectant les dosages prévus ;
- de couvrir la maçonnerie avec l'enduit ou le plâtre ;
- de dresser un mur droit, un tour de fenêtre ou de porte dans le cadre de réparations (respect de l'aplomb et de la planéité) ;
- de talocher et polir les surfaces travaillées pour obtenir une surface lisse ;
- de réparer différentes fissures ;
- de ranger et nettoyer son poste de travail.

<p style="text-align: center;">OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PLAFONNAGE - CIMENTAGE</p>
--

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Travaux pratiques : plafonnage et cimentage », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 12 étudiants.

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PLAFONNAGE -
CIMENTAGE**

7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.